



## ∴ JOURNÉE ∴

# JOURNÉE DE FORMATION INTERPROFESSIONNELLE RENCONTRE AVOCATS ARCHITECTES LES TRAVAUX SUR EXISTANT

**MANE**

**VENDREDI 28 MARS 2025**

09 H - 17 H 30

**COUVENT DES MINIMES**

Chemin des jeux de Mai  
04300 Mane

∴ PRÉSENTIEL ∴

**VALIDATION  
8 H**

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

**NIVEAU : 1**



## ::: OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :::

- Echanger entre avocats et architectes sur la question des travaux sur existant
- Identifier le rôle de l'architecte et la place de l'avocat au moment de la conception des travaux et au moment de l'exécution des travaux sur existant
- Appréhender le dénouement et le règlement des conflits

**NIVEAU :** 1

**TYPE DE FORMATION :** Présentiel

**DATE :** VENDREDI 28 MARS 2025

De 9h à 17h30

**DURÉE DE LA FORMATION :**

1 journée de 8 heures

**LIEU DE LA FORMATION :**

COUVENT DES MINIMES

Chemin des jeux de Mai

04300 Mane

## ::: INTERVENANTS :::

**Me L. CAPINERO,**  
*Avocat au Barreau de Marseille*

**M. R. CHAUMONT,**  
*Architecte expert près la Cour d'appel*

**M. V. DECOT,**  
*Architecte*

**M. F. FERNANDEZ,**  
*Juriste à l'ordre des architectes PACA*

**M. M. KLEIN,**  
*Directeur Général adjoint à la MAF*

**Me C. MELLOUL,**  
*Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence,  
Médiateur*

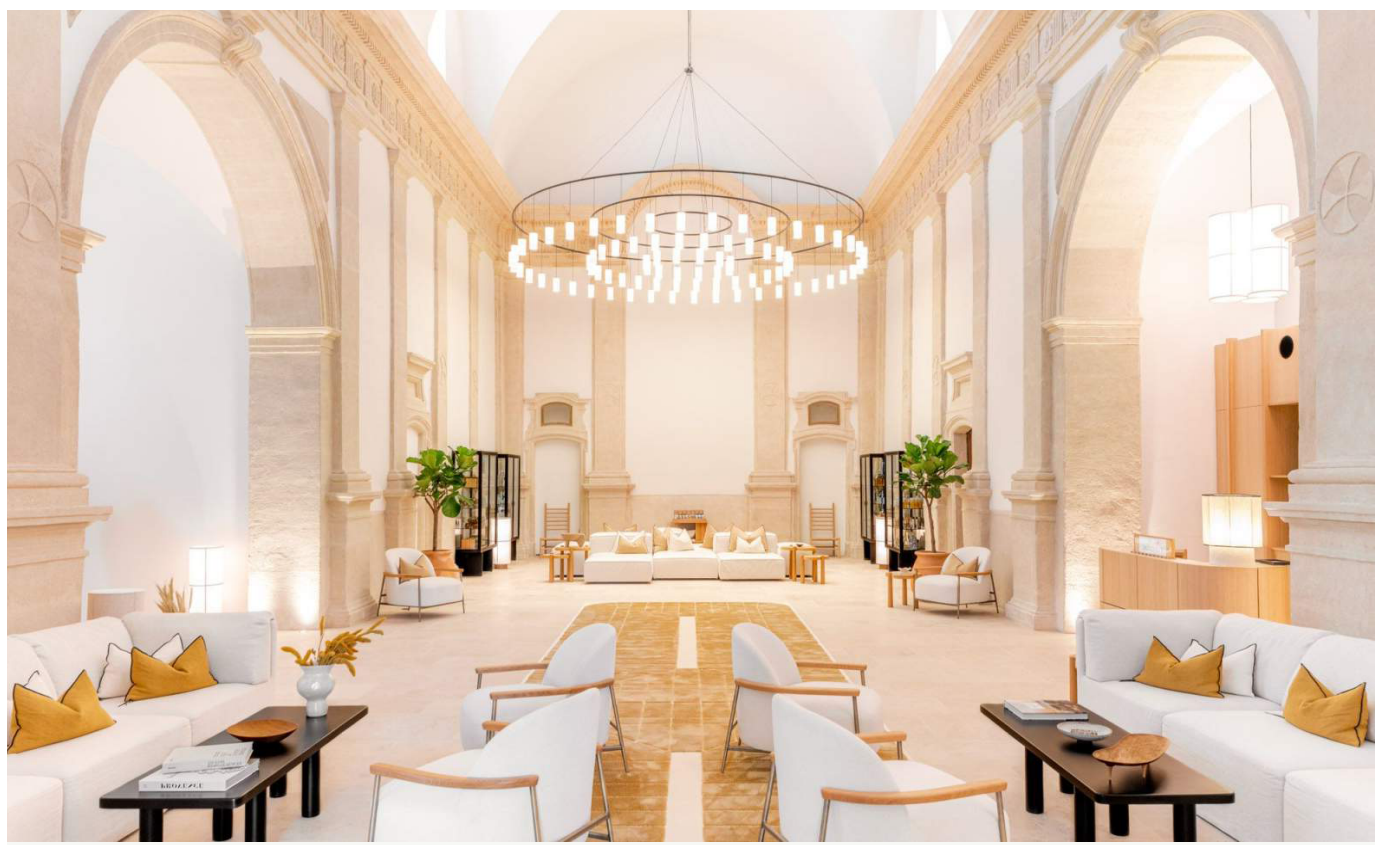
**Me L. ROCCARO,**  
*Architecte,  
Conseiller à l'Ordre des architectes*

**Mme M. SATTLER,**  
*Architecte*

**Me F. SUSINI,**  
*Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence*

**Me C. TOMAS-BEZER,**  
*Avocat au Barreau de Marseille,  
Médiateur*

**Mme A. VADON,**  
*Architecte expert près la Cour d'appel*



## PROGRAMME DÉTAILLÉ

### MATIN

09 H 00 > 09 H 30

ACCUEIL CAFÉ DES PARTICIPANTS  
ET PROPOS D'OUVERTURE

### PREMIÈRE PARTIE : LA RESPONSABILITÉ DE L'ARCHITECTE AU MOMENT DE LA CONCEPTION DES TRAVAUX SUR EXISTANT

09 H 30 – 10 H 30

**M. M. KLEIN,**  
*Directeur Général adjoint à la MAF*

**Mme M. SATTLER**  
*Architecte*

**Me F. SUSINI,**  
*Avocat au Barreau  
d'Aix-en-Provence*

#### ■ Le cadre contractuel et technique d'une opération sur existant

- La définition des existants et le régime juridique
- Les clauses indispensables du contrat de maîtrise d'oeuvre pour des travaux sur existant
- Les réglementations applicables dans le cadre de la réhabilitation
- Les réglementations parasismiques et thermiques
- L'accessibilité
- La réglementation applicable aux bâtiments inscrits et aux bâtiments protégés

10 H 30 > 10 H 45

DÉBATS AVEC LA SALLE

10 H 45 > 11 H

PAUSE

11 H – 12 H 15

**Me L. CAPINERO,**  
*Avocat au Barreau de Marseille*

**M. R. CHAUMONT,**  
*Architecte expert près la Cour d'appel*

**M. M. KLEIN,**  
*Directeur Général adjoint à la MAF*

#### ■ La sécurisation d'une opération de travaux sur existant

- La prévention des aléas durant les études de conception : diagnostic, curage, désamiantage, etc....
- Le recours systématique aux diagnostics
- Le constat avant travaux des existants et avoisinants
- La reconnaissance préalable du site par les entreprises
- L'adaptation des clauses des marchés de travaux
- L'assurance des existants et des travaux neufs

12 H 15 > 12 H 30

DÉBATS AVEC LA SALLE

12 H 30

DÉJEUNER SUR PLACE

## ∴ APRÈS-MIDI ∴

### DEUXIÈME PARTIE : LA RESPONSABILITÉ DE L'ARCHITECTE AU MOMENT DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX SUR EXISTANT

14 H – 14 H 45

**Mme A. VADON,**  
*Architecte expert près la Cour  
d'appel*

**M. M. KLEIN,**  
*Directeur Général adjoint à la MAF*

**Me C. MELLOUL,**  
*Avocat au Barreau  
d'Aix-en-Provence,  
Médiateur*

#### ■ Les imprévus en cours d'exécution

- Le devoir de conseil de l'architecte (risques, budget, délais d'exécution, ...)
- La prise de risque du maître de l'ouvrage correctement informé
- Cas pratiques : exemples de gestion d'imprévus dans le cadre de la réhabilitation

14 H 45 – 15 H 30

**M. M. KLEIN,**  
*Directeur Général adjoint à la MAF*

**Mme V. DECOT,**  
*Architecte*

#### ■ La question du réemploi

- Méthodologie pour réussir une opération avec des matériaux de réemploi
- Définitions
- Le diagnostic PEMD
- La qualification et l'assurabilité des matériaux de réemploi (risques, budget, délais d'exécution, ...)

15 H 30 > 15 H 45

PAUSE

### TROISIÈME PARTIE : LE DÉNOUEMENT

16 H – 17 H

**M. R. CHAUMONT,**  
*Architecte expert près la Cour  
d'appel*

**M. L. ROCCARO,**  
*Architecte,  
Conseiller à l'Ordre des architectes*

**Me C. MELLOUL,**  
*Avocat au Barreau  
d'Aix-en-Provence,  
Médiateur*

**Me C. TOMAS-BEZER,**  
*Avocat au Barreau de Marseille,  
Médiateur*

**M. F. FERNANDEZ,**  
*Juriste à l'Ordre des architectes  
PACA*

#### ■ Le règlement des conflits

- Les procédures
- La médiation
- L'expertise
- L'expertise participative
- La conciliation à l'Ordre des architectes

17 H > 17 H 30

**DÉBATS AVEC LA SALLE  
SYNTHÈSE ET CLÔTURE DE LA  
JOURNÉE**



## ∴ TARIFS ET PRISE EN CHARGE ∴

Ce tarif comprend la journée de formation ainsi que l'accueil café et le déjeuner.

	TARIF* POUR LA JOURNÉE - 8 H	CREDIT D'IMPÔT**	Reste à charge de l'avocat après crédit d'impôt
AVOCAT	250 €	93, 20 €	Moins de 157 €
ARCHITECTE	250 €	Selon les conditions applicables	Inscription à l'adresse suivante : formationcontinue@edase.fr

\* FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24 H

\*\* Tarif heure de SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 11,65 €. Sous réserve de reconduction par la loi de finances 2025.

Plus d'informations sur le crédit d'impôt [ICI](#)

## ∴ FAITES FINANCER VOTRE FORMATION ! ∴

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue selon les conditions de ces organismes. FIF-PL : [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr), OPCO-EP : [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)

Il vous appartient d'en faire la demande **avant le début de la formation**.

Référence pour dossier de prise en charge : EDA Sud-Est CFBSE

Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

## ∴ INSCRIPTION ∴

### AVOCATS :

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat [ICI](#)

Date limite d'inscription : 8 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1 (si ce n'est pas déjà déposée dans votre espace avocat)

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »  
Tutoriel de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription

Par courrier à l'adresse suivante :

EDASE – ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

### NON-AVOCATS

Contactez le service formation continue à l'adresse mail suivante : [formationcontinue@edase.fr](mailto:formationcontinue@edase.fr)

OU

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription, à l'adresse ci-dessus.

Attention : Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation  
Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en salle de formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 – e-mail : [inscriptionfc@edase.fr](mailto:inscriptionfc@edase.fr)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

∴ JOURNÉE ∴

### JOURNÉE DE FORMATION INTERPROFESSIONNELLE. RENCONTRE AVOCATS ARCHITECTES. LES TRAVAUX SUR EXISTANT VENDREDI 28 MARS 2025

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante :  
61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Département de naissance : .....

Avocat      Barreau de : ..... Numéro de SIRET : .....

Date de prestation de serment : .....

Architecte ..... Numéro de SIRET : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

#### ∴ COVOITURAGE ∴

Je souhaite covoiturer :      Oui      Non      Si oui, en tant que :      Conducteur      Passager

Dans l'affirmative, merci de l'indiquer dans votre demande d'inscription par mail à l'adresse suivante :  
[formationcontinue@edase.fr](mailto:formationcontinue@edase.fr)

#### ∴ TARIF ∴

**TARIF JOURNÉE · 250 €**

#### ∴ MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ∴

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.

Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation ([a.bocoviz@edase.fr](mailto:a.bocoviz@edase.fr)).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#).

**Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation**

**Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué**

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site

**POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE**

Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : [inscriptionfc@edase.fr](mailto:inscriptionfc@edase.fr)

## :: SE TENIR INFORMÉ DES OFFRES DE FORMATION ::

Toutes les sessions de formation font l'objet d'une plaquette contenant l'ensemble des détails de la formation et le bulletin d'inscription. Elles sont diffusées en format électronique et disponibles en téléchargement dans le catalogue en ligne. Toutes les formations sont publiées sur le site internet de l'Ecole qui est régulièrement mis à jour.

Un relais de diffusion par chaque ordre est également assuré de manière mensuelle.

### Newsletter mensuelle

Une newsletter mensuelle, organisée par pôle et matière, est envoyée à l'ensemble des contacts de l'EDASE. Ainsi, vous pourrez rapidement identifier les formations qui vous intéressent et vous inscrire en ligne.

### E-mailings ciblés

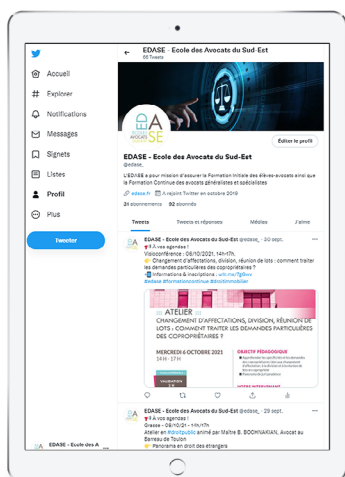
En fonction de vos centres d'intérêts, des e-mailings thématiques portant sur des événements particuliers ou définis par pôle de formation sont également envoyés.

Si vous souhaitez rejoindre notre base de données pour recevoir régulièrement nos offres de formation continue, nous vous invitons à nous contacter à [communication@edase.fr](mailto:communication@edase.fr), avec les informations suivantes :

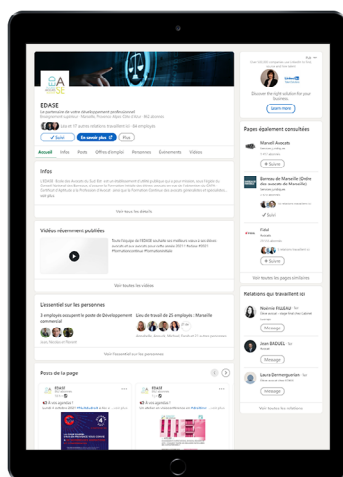
- Vos nom et prénom
- Votre Barreau
- Vos centres d'intérêts (liste en page 6)
- Votre adresse email

N'hésitez pas à nous faire vos retours !

## :: REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ::



:: [TWITTER](#) ::



:: [LINKEDIN](#) ::



:: [FACEBOOK](#) ::



61, boulevard de la Blancarde  
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

[www.edase.fr](http://www.edase.fr)